

Rapport de l'auditeur au Conseil de fondation de la Fondation aha! Centre d'Allergie Suisse, Berne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels consolidés (bilan, compte d'exploitation, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de la Fondation aha! Centre d'Allergie Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'auditeur.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux Swiss GAAP RPC incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers». Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifiée et réalisée en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels consolidés. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels consolidés ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC.

Guemligen, le 7 mars 2025

T+R SA

Andreas Oester Expert-comptable diplômé Expert-réviseur agréé Joel Meer-Rau Expert-comptable diplômé Expert-réviseur agréé